



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°31

Réunion du mardi 14 mars 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

RAMBOUILLET – STADE DU RACINAY 2 – NNI 785170202

Cette installation sportive était classée T7 ST jusqu'au 03/07/2017.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 14/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance l'installation d'une moquette synthétique sur cette installation et de la demande de classement en niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 14/02/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ 31/01/2023
- Rapport de visite du 14/02/2023

La Commission constate l'absence d'un arrêté d'ouverture au public ou d'une attestation administrative de capacité et demande à la Mairie de lui transmettre.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T6 SYN jusqu'au 14/03/2033 sous réserve de réception de l'A.O.P. ou d'une A.A.C.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

L'ETANG LA VILLE – STADE DU VAL DES SOURCES – NNI 782240101

Cette installation sportive était classée T4 SYN jusqu'au 23/09/2022.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 09/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 09/02/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 09/02/2023

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à dispo le 23/09/2012 + 10 ans) et d'une attestation administrative de capacité ou d'un arrêté d'ouverture au public.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 14/09/2033 et demande à la Mairie de lui transmettre les tests in situ décennaux dès que ceux-ci auront été fait ainsi qu'une A.A.C. ou un A.O.P.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

LE PLESSIS ROBINSON – PARC DES SPORTS DU HAMEAU N° 2 – NNI 920600102

Cette installation sportive était classée T7 SYN jusqu'au 11/09/2021.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 09/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 06/03/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 06/03/2023
- Tests in situ du 17/12/2018
- Arrêté d'Ouverture au Public du 28/09/2018

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 22/09/2028.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

MORANGIS – COMPLEXE SPORTIF DU COSEC 4 – NNI 914320104

Cette installation sportive était classée T5 SYN jusqu'au 02/10/2017.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 16/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 10/03/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 16/01/2023
- Arrêté d'Ouverture au Public du 05/12/2018

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 30/09/2017 + 10 ans).

La Commission constate que les non-conformités mineures suivantes :

- Les bancs de touche joueurs devraient mesurer 2,50m et non 2m
- Les zones techniques ne sont pas tracées

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 14/09/2023 et demande à la Mairie de lui transmettre les tests-in situ dès que ceux-ci seront fait.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

GOURNAY SUR MARNE – STADE JEAN CLAUDE BOUTTIER – NNI 930330101

La Commission atteste la bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.3. Changements de niveau de classement

GIF SUR YVETTE – COMPLEXE SPORTIF DU MOULON 1 – NNI 912720201

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 21/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 21/09/2022.

Et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 21/09/2022
- A.O.P. du 31/08/2022
- Tests in situ du 17/11/2017

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 14/03/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

GIF SUR YVETTE – COMPLEXE SPORTIF DU MOULON 2 – NNI 912720202

Cette installation sportive est retirée du classement.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 21/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en place d'une moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 21/09/2022.

Et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 21/09/2022
- A.O.P. du 31/08/2022
- Tests in situ du 17/11/2017

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 14/03/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

COIGNIERES - STADE ESPACE ALPHONSE DAUDET 1 – NNI 781680101

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de COIGNIERES et retire cette installation du classement.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

VANVES – PARC DES SPORTS ANDRE ROCHE 1 – NNI 920750101

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de Vanves, contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 10/03/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 243 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53.

- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/03/2027.

PALaiseau – STADE GEORGES COLLET – NNI 91477 01 01

Reprise de dossier.

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de l'US PALAISEAU, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 10/03/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 06/03/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 308 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.60.
- Facteur d'uniformité : 0.75.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/03/2027.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

LE COUDRAY MONTCEAUX – STADE ROBERT DAUTIER 3 – NNI 91 179 01 03

La C.R.T.I. S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction d'un stade avec la mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Lettre d'intention de réalisation d'un terrain de grand jeu.
- Demande d'avis préalable signé de Madame la Maire.
- Plan de situation futur.
- Plan masse de l'aire de jeu à réaliser. (de dimensions 105 m x 68 m.) avec une zone de sécurité de 2, m60.
- Plan du projet des vestiaires avec 2 options

La C.R.T.I. S. émet un avis préalable favorable avec un classement de niveau T5 SYN.

GUYANCOURT- STADE MAURICE BAQUET 1 – NNI 782970101

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable éclairage signé du propriétaire le 09/03/2023.
- Plan masse de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 25 m équipés de 8 projecteurs LED 1550W
- Etude d'éclairage du 02/02/2023 de CEPHEE LED

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 460 lux
- Facteur d'uniformité : 0,84
- Rapport Emin/Emax : 0,68
- Eblouissement (Glare rating) GR max :48.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E4.

MAISONS ALFORT – STADE DES JULIOTTES – NNI 940460301

Cette installation sportive est classée en niveau T6 ST jusqu'au 17/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique à la place du terrain stabilisé, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable
- Plan de masse du terrain de 100m x 60m.
- Notes de présentation des travaux
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T6 SYN.

MAISONS ALFORT – STADE MAURICE CUBIZOLLES – NNI 940460201

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de moquette, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de masse du terrain de dimensions 105m x 65m.
- Plan des vestiaires
-

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN.

4. **DIVERS**